



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA MICROFINANCE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : + 229 60 42 02 02  
[www.social.gouv.bj](http://www.social.gouv.bj)  
[spmicrofinance@gouv.bj](mailto:spmicrofinance@gouv.bj)

## SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE

N° 01 /MASM/DC/SGM/DGAS/PFCOM/SA

### COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ ET TELEVISÉ

#### **Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance communique :**

Une créatrice de contenus a procédé récemment à la réalisation et à la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle elle fait état de prétendues difficultés rencontrées par un centre présenté comme structure d'accueil et de transit d'enfants atteints d'albinisme à Abomey-Calavi.

A travers ladite publication, un appel public aux dons a été lancé en vue d'apporter une aide ou une assistance à cette structure.

Une mission conjointe des services compétents du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, du Parquet près le tribunal de Première instance d'Abomey-calavi, du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a été diligentée sur les lieux, afin de vérifier les faits évoqués.

Elle a dressé le constat de la non-conformité des installations de ladite structure avec le cadre réglementaire en vigueur en matière d'accueil et de protection des enfants.

Il sied de rappeler par ailleurs au public qu'aux termes des dispositions de l'article 84 de la loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et fondations en République du Bénin, toute association ou organisation non gouvernementale ne peut faire un appel public à la générosité que si elle est reconnue d'utilité publique et dans les conditions déterminées par décret.

En l'espèce, l'ONG « Valeur Albinos » ne remplit pas ces conditions. De même la publication effectuée ne respecte ni les règles en vigueur ni le cadre de protection des enfants vulnérables.

Face à la gravité des faits constatés et des atteintes portées à l'image du système de protection sociale de notre pays, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a donc engagé les procédures légales appropriées à l'encontre des personnes impliquées.

Le Ministère invite les populations à s'en remettre exclusivement aux structures officiellement reconnues et appelle les acteurs de la communication numérique à davantage de responsabilité dans le traitement des questions sensibles touchant aux enfants.

*Fait à Cotonou, le 25 Mars 2026*

**P/Le Ministère des Affaires Sociales et de la  
Microfinance & P.O,**

Le Secrétaire Général du Ministère



Gérard M. KPATINDE,

